

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue à l'Espace Théâtre, 543, rue du Pont à Mont-Laurier, le 22 mars 2022 à 10 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
Mme Diane Sirard, mairesse de Ferme-Neuve
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Yves Bélanger, maire de La Macaza
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
M. Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Jacques Allard, maire de l'Ascension
M. Daniel Bourdon, maire de Mont-Laurier
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique
M. Pierre Gagné, maire de Notre-Dame-de-Pontmain
M. David Cyr, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Mme Jocelyne Lafond, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 10 h 00.

RÉSOLUTION MRC-CC
14513-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le point suivant :

- Entente de confidentialité – Carte publique

et en y retirant le point suivant :

- 16.4 : Demande de rencontre des représentants du comité Qualité chasse et pêche de la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14514-03-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 22 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14515-03-22

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 10 février 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

RÉSOLUTION MRC-CC
14516-03-22

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 19 janvier 2022
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 16 février 2022
- Compte-rendu du comité de développement économique pour la qualité de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRCAL | 21 février 2022.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 10 MARS 2022**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 10 mars 2022, à savoir :

- Appui à la municipalité de Lac-Saguay quant à une zone tampon sur la route 117;
- Appui à la MRC Avignon quant à la demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

- Demande de la FQM | Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien;
- Appui à la MRC du Haut-Saint-François quant à la Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions - Suivi.

RÉSOLUTION MRC-CC
14517-03-22

**LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DU
26 AVRIL 2022**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14312-11-21 prévoyant que les séances du Conseil de la MRC se tiendront à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, située au 405, rue du Pont, à Mont-Laurier;

ATTENDU la situation de crise sanitaire qui perdure ;

ATTENDU que la séance du conseil prévue le 26 avril 2022 pourrait être assujettie à certaines mesures sanitaires, dont la distanciation sociale ou la tenue en visioconférence;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. David Cyr et résolu à l'unanimité que la séance du Conseil de la MRC du 26 avril 2022 se tienne à la salle des Préfets de l'Édifice Émile-Lauzon située au 405, rue du Pont, à Mont-Laurier, toutefois, à défaut de pouvoir tenir le conseil dans le respect des consignes sanitaires alors en vigueur, la cette séance pourra se tenir à l'Espace Théâtre situé au 543, rue du Pont, à Mont-Laurier, l'endroit sera préalablement communiqué par avis public par la direction générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14518-03-22

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-14419-01-22 :
NOMINATION AU CONSEIL RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES LAURENTIDES (CRDSL)**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-14419-01-22 quant à la nomination de M. Daniel Bourdon au Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) étant donné que M. Francis Mayrand, directeur de la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) y siège actuellement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14519-03-22

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-14395-01-22 :
NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14395-01-22 quant à la nomination de MM. Daniel Bourdon, Yves Bélanger et Nicolas Pentassuglia au sein du comité consultatif agricole;

ATTENDU que l'article 2.1 du règlement numéro 188 créant le Comité consultatif agricole de la MRC d'Antoine-Labelle prévoit que

ce comité soit composé de six membres, dont deux issus du conseil de la MRCAL;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-14395-01-22 afin de retirer M. Daniel Bourdon des membres du comité consultatif agricole.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14520-03-22

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION MRC-CC-14234-09-21 :
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE BILATÉRALE
INTÉGRÉE RELATIVE AU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURE INVESTIR DANS LE CANADA, VOLET
INFRASTRUCTURES DES COLLECTIVITÉS RURALES ET
NORDIQUES**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14234-09-21 quant à l'autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada, volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques;

ATTENDU la réception d'une convention modifiée;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'accepter telle que déposée et modifiée la *Convention de subvention dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada, volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques* à intervenir entre le Premier ministre du Québec, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite convention ainsi que tout document relatif ou nécessaire à cette convention.

Il est de résolu d'abroger la résolution MRC-CC-14234-09-21.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14521-03-22

ACHAT DE TERMINAUX DE REMPLACEMENT

ATTENDU que la MRC a octroyé à Teltech le contrat ADM-20-2019 pour le déploiement d'un nouveau réseau de fibres optiques FTTH, volet équipement passif, phase 2 dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle » (MRC-CC-13707-04-20);

ATTENDU que, par ce contrat, Teltech devait fournir à la MRC des terminaux SCA;

ATTENDU que le fournisseur des terminaux SCA éprouve actuellement une rupture de stock en raison de bris de la chaîne d'approvisionnement causé par la crise sanitaire de la COVID-19;

ATTENDU qu'un approvisionnement est possible pour des terminaux Slic;

ATTENDU que le surcoût d'acquisition d'un terminal Slic est de 69,14\$ l'unité par rapport au coût d'acquisition d'un terminal SCA ;

ATTENDU que Teltech accepte de fournir des terminaux Slic en autant que la MRC assume la différence du coût d'acquisition;

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CA-15799-07-21, le comité administratif de la MRC a autorisé l'acquisition de terminaux Slic jusqu'à concurrence d'un surcoût de 25 000\$ incluant les taxes;

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-14327-11-21, la MRC a fait l'acquisition de 600 terminaux Slic en remplacement des terminaux SCA pour un surcoût de 41 484 \$, excluant les taxes;

ATTENDU que, dans l'attente du réapprovisionnement en terminaux SCA, l'acquisition de terminaux Slic serait nécessaire, pour un surcoût approximatif de 25 000\$ incluant les taxes;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de modifier le contrat ADM-20-2019 afin d'acquérir des terminaux Slic plutôt que des terminaux SCA, jusqu'à concurrence d'un surcoût supplémentaire de 25 000\$ avant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet, pour et au nom de la MRC et les services financiers à procéder au paiement des frais facturés conformément à cette modification de contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14522-03-22

**FRAIS OPTIONNELS QUANT AU CONTRAT ADM-23-2021 -
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE
DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS
LE CADRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE |
PHASE 3**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-14228-09-21, la MRC a accordé à la firme Stantec le contrat ADM-23-2021 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle » - Phase 3;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que les quantités initialement estimées pour le volet optionnel et le montant soumissionné par la firme Stantec ont justifié une réserve budgétaire initiale de 125 350\$ avant les taxes pour couvrir ces frais;

ATTENDU les demandes d'autorisation de modification de projet (AMP) présentées par Stantec ainsi que celles qui deviendront nécessaires;

ATTENDU que les frais de déplacement et de séjour sont en sus des services spécifiés au volet optionnel;

ATTENDU la grille tarifaire soumise par Stantec pour les frais de déplacement et de séjour;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'approuver la grille tarifaire des frais de déplacement et de séjour soumise par Stantec et d'autoriser que la réserve budgétaire de 125 350\$ soit affectée au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-23-2021 ainsi qu'au paiement des frais de déplacements et de séjour prévus à la grille tarifaire, le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la direction générale de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14523-03-22

MODIFICATION À L'AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVEMENT À L'OPÉRATION ET LA GESTION DU RÉSEAU NUMÉRIQUE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que le 28 novembre 2018 la MRC et la CTAL ont conclu une Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle (ci-après l'Entente);

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-14319-11-21 le conseil a autorisé un avenant à cette entente;

ATTENDU que certaines modifications doivent être apportées à l'avenant;

ATTENDU le projet d'avenant modifié proposé;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-14319-11-21 et d'accepter pour dépôt l'avenant 1 modifié de l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle et de conclure avec la Coopérative de télécommunications de la MRC d'Antoine-Labelle (CTAL) un avenant à l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle, tel que proposé et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer cet avenant pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14524-03-22

OCTROI DE CONTRAT : ADM-08-2022 - QUINCAILLERIE DE LIGNE | PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE - PHASE 3

ATTENDU que pour la mise en œuvre mandat accordé à la CTAL pour le déploiement de la Phase 3 du réseau de fibres optiques de la MRC, la MRC s'est engagée à fournir à la CTAL le matériel nécessaire à la réalisation de son mandat;

ATTENDU les besoins de la CTAL d'avoir à sa disposition des items de quincaillerie de ligne pour le déploiement de la Phase 3;

ATTENDU la soumission de l'entreprise PTS Électrique Ltée au montant de 20 107,75\$, taxes incluses, et la disponibilité des items;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'acquiescer, auprès de PTS Électrique Ltée, les items de quincaillerie de ligne identifiés à sa soumission 158894, pour un montant de 20 107,75\$, taxes incluses.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis sur réception des factures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14525-03-22

**ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ
INCENDIE (SCRSI)**

ATTENDU que la MRC a reçu le 22 février 2022, de la part de la ministre de la Sécurité publique (MSP), l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques révisé en conformité avec l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que la MRC doit adopter le schéma de couverture de risque révisé avant le 90e jour suivant la réception de l'attestation de conformité;

Il est proposé par M. Michel Chouinard, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle accepte tel que déposé et adopte le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé, lequel entrera en vigueur le 4 avril 2022;

Il est de plus résolu que la MRC transmette à la ministre de la Sécurité publique, aux municipalités locales concernées et aux MRC limitrophes une copie conforme du schéma en conformité avec l'article 26 de la *Loi en sécurité incendie*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14526-03-22

**AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU
PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN
PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) DU MINISTÈRE DE
LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**

ATTENDU la signature de la Convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC d'Antoine-Labelle pour la mise en œuvre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) le 18 mars 2021;

ATTENDU qu'au terme de la résolution MRC-CC-14260-10-21 un nouveau tableau désignant les immeubles admissibles au PSMMPI a été accepté et qu'un avenant modifiant l'Annexe A de la Convention a été signé à cet effet avec le MCC;

ATTENDU que des municipalités ont adopté des règlements de citation depuis le dernier avenant à la Convention, rendant ainsi certains immeubles admissibles au PSMMPI;

ATTENDU que, pour la mise en œuvre de la Convention, la MRC a adopté le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) (MRC-CC-14094-05-21);

ATTENDU que toute modification à la liste des immeubles admissibles de l'Annexe A de la Convention requiert également une modification de l'Annexe 1 du PAR;

Il est proposé par M. Jacques Allard, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau désignant les immeubles admissibles dans les volets 1A et 1B du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) et d'autoriser la directrice générale et le préfet à signer, à cet effet, avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) un avenant à la Convention d'aide financière pour la mise en œuvre du PSMMPI.

Il est de plus résolu de modifier l'Annexe 1 du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (PAR) de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'y inclure les nouveaux immeubles admissibles.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale ou à son défaut, la directrice générale adjointe, à signer tout avenant ultérieur à la liste des immeubles admissibles à l'Annexe A de la Convention et à autoriser les modifications requises à l'Annexe 1 du PAR.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14527-03-22

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ PASSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 AVEC UN MÊME CONTRACTANT ET DONT LE MONTANT TOTAL DE CES CONTRATS DÉPASSE 25 000 \$

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2020 avec un même contractant et dont le montant total de ces contrats dépasse 25 000 \$, et ce, en vertu de l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, laquelle sera également publiée sur le site web de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14528-03-22

RAPPORT 2021 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de gestion contractuelle de la MRC pour l'année 2021, et ce, en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, ce rapport devant être publié sur le site web de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**RAPPORT 2021 CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU le dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de la MRC pour l'année 2021;

ATTENDU qu'en avril 2020, la MRC a tenu un processus de demande de propositions afin de se doter des services d'un inspecteur accrédité par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin de traiter les dossiers des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'au terme de ce processus, M. Robert Baillargeon était le seul inspecteur accrédité par la SHQ à avoir démontré un intérêt pour ce mandat;

ATTENDU que, le 23 février 2021, la MRC a octroyé à M. Robert Baillargeon un contrat pour le traitement des dossiers de la programmation 2021-2022 des programmes de l'amélioration de l'habitat de la SHQ;

ATTENDU que la rémunération versée à l'inspecteur pour ce contrat est établie en fonction d'un pourcentage de la Contribution à la Gestion des Programmes (CGP), laquelle est versée par la SHQ pour chaque dossier traité;

ATTENDU que la valeur de ce contrat a été estimée en fonction du nombre de dossiers que les subventions projetées de la SHQ permettraient de traiter;

ATTENDU que la valeur du contrat lors de son octroi était ainsi estimée à 52 983,93\$ et que cette valeur est plafonnée à 105 700\$;

ATTENDU que suite à l'octroi du contrat, la SHQ a accordé à la MRC pour la programmation Reno-Région 2021-2022 un financement exceptionnel total de 1 507 492\$, lequel a permis de traiter un nombre sans précédent de dossiers et ainsi d'aider financièrement un grand nombre de ménages à faibles revenus de la région;

ATTENDU que, la pleine utilisation des subventions de la SHQ occasionnerait que la rémunération de l'inspecteur SHQ pour le traitement de tous les dossiers potentiels de la programmation 2021-2022 avoisinerait 155 000\$, avant les taxes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer un contrat afin de poursuivre le traitement des dossiers de la programmation 2021-2022 des programmes d'amélioration de l'habitat;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'octroyer à M. Robert Baillargeon, inspecteur accrédité par la SHQ, le contrat ADM-10-2022 pour la finalisation du traitement des dossiers de la programmation 2021-2022 des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ et ce, selon les mêmes termes et conditions que le contrat octroyé selon la résolution MRC-CC-14005-02-21, en apportant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE

**ENVELOPPE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) -
VOLET 1 - SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS**

La directrice générale informe les maires et mairesses de l'enveloppe budgétaire 2022-2023 du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 : Soutien au rayonnement des régions, soit 3 580 000 \$. Ceux-ci sont informés des critères et des thématiques retenus ainsi que des dates de dépôts des projets.

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 - ENTENTE
DE VITALISATION**

La directrice générale informe les maires et mairesses que 26 projets de 100 000\$ et moins ont été déposés dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 : Entente de vitalisation. Elle les informe également du processus d'analyse tenu par le comité consultatif de vitalisation. Un retour sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil.

**ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES
PARTENAIRES PERMETTANT D'OFFRIR DES SERVICES
AUX PERSONNES VIVANT AVEC DES TROUBLES
D'ACCUMULATION**

La directrice générale informe les maires et mairesses que le Centre intégré de Santé et de Services sociaux (CISSS) des Laurentides a interpellé la MRC afin de discuter de solutions afin de soutenir les personnes vivant avec des troubles d'accumulation. Lors d'une prochaine séance, un représentant du CISSS rencontrera le conseil de la MRC afin de présenter les besoins et échanger sur une éventuelle entente de collaboration.

RÉSOLUTION MRC-CC
14530-03-22

**DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES (CDCHL)**

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) a informé la MRC de son intention de développer son modèle de concertation en développement social pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la CDCHL a invité la MRC à être représentée à un comité élargi formé à cet effet;

ATTENDU que des représentants de la MRC sont actuellement présents sur d'autres comités à caractère social;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité de mandater Mme Diane Sirard afin de représenter la MRC au comité élargi formé par la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL).

Il est de plus résolu de demander au directeur général de la CDCHL

de tenir une rencontre avec des représentants de la MRC afin d'échanger sur les différentes options de représentation pour la MRC sur des comités à caractère social.

ADOPTÉE

FORMATION SÉCURITÉ CIVILE

Les maires et mairesses sont informés de la tenue d'une formation en sécurité civile qui sera donnée par la MRC en collaboration avec l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ). Les directions générales et directeurs des services incendie des municipalités ont été informés.

FORMATION SUR LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS.ES

Les maires et mairesses sont informés qu'une formation sur le rôle et la responsabilité des élus.es pourrait être donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Un courriel visant à connaître les intérêts sera transmis.

RELAIS POUR LA VIE

Le préfet informe les maires et mairesses que le Relais pour la vie se tiendra dans la MRC d'Antoine-Labelle en 2024. Il invite les maires et mairesses intéressés à accueillir l'événement dans leur municipalité à manifester leur intérêt et à assister au comité organisateur.

RÉSOLUTION MRC-CC
14531-03-22

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ - CARTE PUBLIQUE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déployé un ensemble d'initiatives visant à subventionner la desserte en service Internet Haut Débit à l'ensemble des Québécois;

ATTENDU que, dans le cadre de ces initiatives, la MRC s'est vu octroyer une aide financière en vertu d'une convention d'aide financière conclue avec le gouvernement du Québec afin que la MRC desserve un nombre de foyers dans une zone de couverture d'ici le 30 septembre 2022;

ATTENDU que, afin d'informer la population québécoise sur l'état de situation en matière de connectivité sur l'ensemble du territoire québécois et sur l'état d'avancement des initiatives mises en place, le Québec a mis sur pied une Carte Interactive Publique qui sera accessible en ligne sur Internet à tous les Québécois;

ATTENDU que la MRC a consenti à ce que ces données cartographiques ainsi que les données relatives au projet soient diffusées sur la Carte Interactive Publique qui sera mise en ligne par le Québec;

ATTENDU que les parties souhaitent protéger les informations confidentielles de la MRC dans le cadre de la mise en ligne de la Carte Interactive Publique tout en permettant au Québec de diffuser sur la Carte Interactive Publique l’empreinte réseau et le projet de la MRC;

ATTENDU l’Entente de confidentialité proposée par le gouvernement du Québec;

Il est proposé par Mme Jocelyne Lafond, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l’unanimité d’accepter telle que déposée l’Entente de confidentialité à intervenir entre la MRC d’Antoine-Labelle et le gouvernement du Québec quant à la Carte Interactive Publique et d’autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle ladite entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14532-03-22

ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPEÉ POUR DES SERVICES DE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX (ING-01-2022) ET TRANSMISSION AUX MUNICIPALITÉS POUR ADOPTION

ATTENDU l'appel d'offres public regroupé ING-01-2022 pour des services de contrôle des matériaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 14 mars 2022;

ATTENDU le rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 17 mars 2022;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire du comité de sélection et de reconnaître Groupe ABS comme le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors de l'appel d'offres public regroupé ING-01-2022.

Il est de plus résolu de transmettre le rapport de la secrétaire du comité de sélection aux municipalités participant à l’appel d’offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14533-03-22

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPEÉ POUR DES SERVICES DE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX (ING-01-2022) - TRAVAUX SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU que la MRC participe à l’appel d’offres public regroupé ING-01-2022 pour des services de contrôle des matériaux lancé par la MRC d’Antoine-Labelle pour un projet de travaux sur le Parc linéaire le P’tit Train du Nord aux gares de Rivière-Rouge et de Nominuingue;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 14 mars 2022;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 17 mars 2022;

ATTENDU que la soumission de Groupe ABS inc. est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'octroyer à Groupe ABS inc. le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-01-2022 pour le projet de la MRC pour des travaux sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord aux gares de Rivière-Rouge et de Nomingue, pour les prix unitaires soumis, pour un total estimé de 8 041,35 \$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

RETOUR QUANT À L'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR DES SERVICES DE SURVEILLANCE DE CHANTIERS (ING-02-2022)

La directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement informe les maires et mairesses que, dans le cadre de l'appel d'offres public regroupé ING-02-2022 pour des services de surveillance de chantier, aucune soumission n'a été reçue à la date limite de dépôt des soumissions, le 14 mars 2022.

RÉSOLUTION MRC-CC
14534-03-22

REGISTRES DE CHÈQUES FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58333 à 58464, totalisant 832 953.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022. Le chèque numéro 58131 daté du 3 décembre 2021, au montant de 8 445 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 58424 daté du 16 février 2022. Le chèque numéro 58423, au montant de 8 445 \$ n'apparaît pas sur cette liste, car il a été annulé en date du 3 décembre 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 519641 à 519656 (élus), les numéros 519588 à 519640 (employés), et les numéros 519657 à 519709 (employés), totalisant 153 134.90 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022;
- le registre des prélèvements, portant les numéros 155 à 161, totalisant 105 021.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022;
- le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1426 au montant de 273.08 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022;

- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant le numéro 517 au montant de 204 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1391 à 1396, totalisant 831.53 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14535-03-22

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (MMQ)**

ATTENDU que le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 31 mars 2022;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité de renouveler pour une période de douze (12) mois le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), soit jusqu'au 31 mars 2023, pour une prime annuelle totale de 80 111,73 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14536-03-22

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8814 à 8827, totalisant 39 218.66 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022;
- Le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 37 à 38, totalisant 3 940 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14537-03-22

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 10 minutes. Il est 11 h 13.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14538-03-22

RÉOUVERTURE

Il est proposé par M. Michel Chouinard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 11 h 33.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MM. Jocelyn Campeau et Francis Labelle-Giroux, respectivement directeur du service de l'aménagement du territoire et chargé de projet au développement et à l'aménagement du territoire à la MRC d'Antoine-Labelle, sont présents. Ils présentent aux maires et mairesses, les grandes étapes du plan d'adaptation aux changements climatiques (PIACC). Il est souligné que ce rapport est encore au stade préliminaire et que des correctifs mineurs ou ajouts pourraient encore y être apportés.

RÉSOLUTION MRC-CC
14539-03-22

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA | DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU SANS NOM AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

ATTENDU la demande de la municipalité de Kiamika dans sa résolution 2021-11-231, quant à une demande d'intervention dans un cours d'eau traversant les lots 2 677 318 et 2 677 321, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à des travaux d'entretien sur une partie d'un cours d'eau sans nom sur la propriété de M. Pierre Deschambault (ferme Clopi);

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'entretien;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport # dossier E-KIA-01-2021 de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle dûment déposée;

ATTENDU que ledit rapport indique que la municipalité de Kiamika devra s'engager financièrement, par résolution, dans le processus d'entretien du cours d'eau;

ATTENDU que la municipalité devra soumettre à la MRC tous les documents (plans, devis, rapports, etc.) nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Nicolas Pentassuglia, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle et d'accepter la demande, conditionnellement à la réception des informations et documents requis ainsi qu'à l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un projet d'entente avec la municipalité de municipalité de Kiamika et la MRC d'Antoine-Labelle soit ultérieurement présenté pour approbation.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
EN VERTU DE L'ARTICLE 145.7 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)**

Le directeur du service de l'aménagement du territoire présente deux outils qui ont été élaborés par le service permettant de donner une ligne directrice aux traitements des demandes de dérogation mineure qui doivent être traitées en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ces outils, un arbre décisionnel et une grille d'analyse, permettront que toutes les parties aient une compréhension commune du processus et assurera l'objectivité des recommandations qui seront déposées.

RÉSOLUTION MRC-CC
14540-03-22

**RETOUR SUR LE PROCESSUS ENTOURANT LES
DÉROGATIONS MINEURES ET LES OBLIGATIONS DE LA
MRC EN VERTU DE LA LOI 145.7**

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'arbre décisionnel et la grille d'analyse pour le traitement des demandes de dérogations mineures et les obligations de la MRC en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* utilisé par le service de l'aménagement du territoire lors du traitement d'une demande.

ADOPTÉE

**PROPOSITION DE FORMATION EN AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE DESTINÉE AUX ÉLUS**

Les maires et mairesses sont informés d'une proposition de formation quant aux changements apportés à différentes lois et règlements touchant à l'aménagement du territoire. Un courriel sera transmis aux municipalités afin d'exposer cette formation et obtenir l'intérêt des municipalités.

RÉSOLUTION MRC-CC
14541-03-22

**PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (PIACC): DÉPÔT DU RAPPORT
PRÉLIMINAIRE | VOLET 1**

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Nicolas Pentassuglia et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport préliminaire du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PIACC) – volet 1.

ADOPTÉE

**PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE
COURS D'EAU - EXERCICE FINANCIER 2022-2023**

Les maires et mairesses sont informés que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a lancé un appel de propositions de projets pour le financement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau pour la saison 2022-2023. La documentation pour

déposer les propositions de projet est accessible sur le site web du MFFP.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-CC
14542-03-22

RETOUR SUR LE POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

ATTENDU que la directrice générale adjointe, Mme Myriam Gagné, sera en congé de maternité à compter du 8 juillet 2022;

ATTENDU que son poste sera à combler pour une période d'un an;

ATTENDU l'intérêt de Mme Emmanuelle Marcil, actuellement directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Emmanuelle Marcil à titre de directrice générale adjointe par intérim, poste cadre, classe 2, échelon 4, et ce, du 8 juillet 2022 au 7 août 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14543-03-22

AUTORISATION QUANT À L'AFFICHAGE D'UN POSTE CADRE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU la résolution MRC-CC-14542-03-22;

ATTENDU qu'un concours sera nécessaire afin de voir les réaménagements possibles quant aux dossiers en cours autant à l'aménagement du territoire qu'à l'administration générale;

ATTENDU le scénario d'affichage proposé et le projet d'offre d'emploi déposés afin de soutenir l'équipe de gestion de la MRC dans les différents dossiers;

ATTENDU le comité de sélection formé de Mme Francine Létourneau et MM. Pierre Flamand et Daniel Bourdon aux termes de la résolution MRC-CC-14500-02-22;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder au processus d'affichage et d'embauche pour un poste cadre, classe 3, pour une entrée en fonction le ou vers le 27 juin 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14544-03-22

RENOUVELLEMENT D'EMBAUCHE | CHARGÉE DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE

ATTENDU la résolution MRC-CA-15319-03-20 quant à l'embauche de la chargée de projet en développement agroalimentaire;

ATTENDU les besoins au service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU l'affichage de poste à l'interne actuellement en cours, et ce, jusqu'au 24 mars 2022;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de la chargée de projet en développement agroalimentaire, classe IV, soit Mme Nadia Brousseau pour une période de 24 mois, soit du 28 mars 2022 au 22 mars 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur, le tout conditionnellement à ce que la MRC reçoive une seule candidature à l'interne.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-CC
14545-03-22

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA QUALITÉ DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU de la grande importance des retombées économiques de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC d'Antoine Labelle, un comité de développement économique pour la qualité de la chasse et de la pêche a été formé par le conseil de la MRC (MRC-CC-14443-01-22), le 25 janvier 2022.

ATTENDU qu'afin d'améliorer la qualité et la quantité de la chasse au cerf de Virginie, il est souhaitable d'instaurer la restriction de la taille légale des bois (RTLB), « trois pointes sur un bord », sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ATTENDU que, pour ce faire, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs doit prendre les actions nécessaires pour mettre en application le RTLB sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle dès la saison 2022.

ATTENDU la recommandation du comité de développement économique pour la qualité de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

Il est proposé par M. David Cyr, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la mise en place de la restriction de la taille légale des bois (RTLB), dès la saison 2022, sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de mandater MM. Daniel Bourdon et Normand St-Amour à effectuer les démarches nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC 14546-03-22 **AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Jacques Allard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 30 minutes. Il est 12 h 40 (midi).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC 14547-03-22 **RÉOUVERTURE**

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 10.

ADOPTÉE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

Mmes Nadine Le Gal, directrice du Cégep de Saint-Jérôme, Annie Lapointe, directrice du Centre collégial de Mont-Laurier, Vincent Rousson, recteur de l'UQAT, Luc Boisvert, vice-recteur aux ressources et Stéphane Lapointe, directeur de l'UQAT du centre de Mont-Laurier sont présents afin d'informer les maires et mairesses du projet régional Horizon 2024 dans le cadre de la construction d'un nouveau campus à Mont-Laurier.

TACAL - PRÉSENTATION DU PLAN DE TRANSPORT

Mmes Céline Perrier, directrice du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et Caroline Marie, et conseillère stratégique en mobilité durable de Coop Carbone sont présentes afin de présenter aux maires et mairesses le plan de transport 2021-2025.

RÉSOLUTION MRC-CC 14548-03-22 **ACCEPTATION DU PLAN DE TRANSPORT**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan de transport 2021-2025 du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL).

ADOPTÉE

NOUVELLE MODALITÉ QUANT À L'AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE TRANSPORT | CONTRAT D'AIDE FINANCIÈRE

La directrice générale mentionne que de nouvelles modalités s'appliquent quant à l'aide financière en matière de transport. Un suivi sera fait à un prochain conseil.

RELANCE DU TRANSPORT INTERRÉGIONAL

Mme Céline Perrier informe les maires et mairesses de la relance du transport interrégional ainsi que de l'importance de ce service.

FILM LAURENTIDES

Mmes Marie-Josée Pilon et Elisabeth Dumouchel, respectivement directrice générale et chargée de projet de Film Laurentides sont présentes. Elles informent les maires et mairesses du rôle de Film Laurentides et des actions posées depuis le début de la pandémie.

RÉSOLUTION MRC-CC
14549-03-22

ABSENCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que la MRC apprenait le 18 mars 2022 l'absence temporaire du technicien informatique, classe IV;

ATTENDU les besoins de la MRC en matière de support informatique et que celle-ci doit s'assurer de pouvoir réaliser certaines tâches nécessaires dans l'exécution de ses services ainsi que dans la surveillance de certains gestes;

ATTENDU que la MRC veut assurer une veille de ses systèmes informatiques et qu'elle avait entrepris de mettre en œuvre un plan d'action en cybersécurité;

ATTENDU que Groupe DL Solutions Informatiques a accompagné le technicien informatique dans la réinitialisation des postes suivant l'attaque informatique subie en décembre 2021 et que la MRC est satisfaite des services qui ont été dispensés par cette firme;

ATTENDU que Groupe DL Solutions Informatiques connaît les systèmes informatiques de la MRC;

Il est proposé par M. Michel Chouinard, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat de 3 semaines, soit jusqu'au 14 avril prochain, à Groupe DL Solutions Informatiques pour dispenser un support informatique temporaire en l'absence du technicien informatique de la MRC, selon les besoins identifiés par la direction générale, le tout aux taux connus actuellement allant de 85,00\$/heure à 135,00\$/heure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14550-03-22

ABSENCE TEMPORAIRE | SUPPORT INFORMATIQUE

ATTENDU l'absence temporaire du technicien informatique classe IV;

ATTENDU les besoins réguliers de la MRC en matière de support informatique;

ATTENDU que les besoins de la MRC en matière de soutien informatique et de veille de certains de ses logiciels de sécurité;

ATTENDU que M. Benoit Gascon, employé de la MRC à titre de technicien en évaluation classe 2M*, cumule des connaissances et des compétences en informatique, dont une quinzaine d'années d'expérience en tant que gestionnaire au sein d'une firme de services-conseils en technologies de l'information et en développement logiciel;

ATTENDU que M. Benoit Gascon a soutenu la MRC lors de l'exécution de plusieurs tâches informatiques dans le cadre de la remise à niveau suivant la cyberattaque;

ATTENDU l'article 22.04 de la *Convention collective des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle*;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'assigner à M. Benoit Gascon la réalisation de certaines tâches de support informatique déterminées par la direction générale et de rémunérer M. Gascon au taux horaire classe IV lorsqu'il accomplira des tâches de support informatique, tel que prévu à la *Convention collective des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle*.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Revue de presse de la MRC d'Antoine-Labelle | Février 2022
- Appel de projets Voisins solidaires – Soutien financier aux municipalités et aux MRC du Québec
- Assemblée générale de la maison de répit jeunesse Au cœur de l'Arbre
- Actualités et informations en matière d'aménagement et d'urbanisme
- Rencontre des greffiers-trésoriers et directeurs généraux | 29 mars 2022
- La finale régionale de Secondaire en spectacle dans la MRC d'Antoine-Labelle

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 00.

Daniel Bourdon, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale
et greffière-trésorière